

**DOSSIER DE
PRESSE**

Fédération Nationale
de la Pêche en France



16 décembre
2014

Ouverture
des adhésions 2015
aux 3 800 associations
de pêche

CONTACT PRESSE FNPF :

Pour toute demande de visuels, de reportages ou de renseignements complémentaires vous pouvez contacter, Julie MIQUEL. Attachée de presse de la FNPF. 01 48 24 84 75/06 79 88 55 12.

16 décembre 2014

Date d'ouverture officielle des adhésions 2015 aux associations de pêche

*Prendre une carte de pêche,
c'est adhérer à l'une des
associations de pêche de France*

Prendre une carte de pêche, c'est aussi faire un acte éco-citoyen car une grande partie du prix de la carte revient aux milieux aquatiques. Un phénomène qui s'est accéléré avec la prise en compte de la parole des pêcheurs dans la gouvernance écologique.

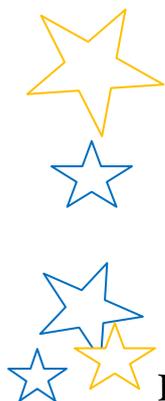
Ce n'est pas moins de **1,3 million d'adeptes** qui pourront choisir, à partir du mardi 16 décembre 2014, l'association qu'ils souhaitent rejoindre. **La pêche représente le deuxième loisir sportif après le football !**

Prendre une carte de pêche, c'est d'abord disposer du droit de pêcher en France. C'est aussi adhérer à un milieu associatif, marqué par les évolutions en matière de protection de l'environnement.

*16 décembre 2014 : l'anniversaire
de la loi sur l'eau*

Coïncidence des dates : le **16 décembre**, ouverture officielle des adhésions 2015 des pêcheurs auprès de leur association locale, **correspond aux 50 ans de la loi sur l'eau**, loi qui a modifié la perception et la protection des milieux aquatiques... et par là même la place et le rôle des pêcheurs !

En France, il existe 3 800 associations locales de pêche, 93 fédérations départementales, 9 unions régionales de bassin et 1 fédération nationale. En tout 40 000 bénévoles et 1 000 salariés œuvrent pour la pêche et les milieux aquatiques en France



A partir du 16 décembre, c'est la fête pour les pêcheurs !

Le 16 décembre, les 3 800 associations agréées pour la Pêche et la protection du milieu aquatique, réparties sur l'ensemble du territoire, les 93 fédérations départementales et la Fédération Nationale de la Pêche en France, sont en fête.



C'est à partir de cette date que les 1,3 million de pêcheurs peuvent renouveler leur adhésion 2015 au plus important réseau associatif de France via www.cartedepeche.fr ou chez leur dépositaire habituel.



Et pour célébrer ce moment important, la FNPF a mis en place un grand jeu concours et lance une vaste campagne pour les fêtes de fin d'année.



*Règlement disponible sur notre site.

75 cartes de pêche et de nombreux autres lots à gagner*

GRAND JEU CONCOURS !

Prenez votre carte de pêche annuelle sur cartedepeche.fr entre le 16 décembre et le 6 janvier et tentez de gagner des cadeaux !



www.cartedepeche.fr...

...mille feux pour les fêtes



Un jeu concours

A l'occasion de l'ouverture officielle des adhésions 2015, la FNPF lance un grand jeu concours. Un tirage au sort sera effectué parmi tous les adhérents, ayant acquis leur carte de pêche annuelle **entre le 16 décembre et le 6 janvier à minuit** sur www.cartedepeche.fr.

271 lots, dont la fameuse carte de pêche, sésame pour pratiquer le loisir en France, pour une valeur de plus de 10 000 euros, sont à gagner.

653 000

C'est le nombre de cartes de pêche, toutes options confondues distribuées par Internet en 2014, contre 400 000 en 2013 !



Cartedepeche.fr : une prouesse technique

Le site cartedepeche.fr est le seul site Internet de dématérialisation totale d'adhésion à un réseau associatif et de collecte d'une cotisation et d'une redevance !

67% des pêcheurs majeurs ont acquis leur carte de pêche annuelle 2014 entre décembre et mars !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le lancement du site Internet des fédérations de pêche et leurs associations locales ont décidé de ne plus délivrer de cartes de pêche « papier » et ont souhaité adopter le « tout Internet », c'est-à-dire que 100% de leurs adhésions se font via l'outil www.cartedepeche.fr Une révolution qui permet de connaître totalement l'âge des pêcheurs, leur sexe, leur lieu de pêche et d'habitation. Pour la saison 2013, elles étaient 5 à avoir franchi le pas, 14 en 2014 et elles seront 21 à le faire en 2015 !

Et la Fédération Nationale de la Pêche en France dans tout ça ?

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 93 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 900 associations locales de pêche (AAPPMA).



★★★★★★★★★★

En 2013, la FNPF révolutionne les adhésions aux associations de pêche grâce à Internet !

En 2013, la FNPF met en place un site Internet national de délivrance de la carte de pêche. Avec le site www.cartedepêche.fr, la FNPF permet la mise en ligne des cartes de pêche des associations qui le souhaitent. Le système de délivrance de la carte par dépositaire (magasins de pêche, bureau de tabac...) est intégré au projet. Ils peuvent eux aussi gérer les cartes de pêche par cet outil.



En 2015, la majorité a sauté le pas et la quasi-totalité des cartes est disponible sur ce site. Une révolution ! La Cotisation Pêche Milieu Aquatique est gérée par informatique en temps réel. On est bien loin des années 40 où les associations se « débrouillaient » pour en assurer la collecte. L'ère moderne est née et la pêche de loisir innove en étant le premier, et encore le seul, loisir sportif à avoir dématérialisé ses adhésions !

★★★★★★★★★★

Informations pratiques

CONTACT PRESSE FNPF :

Pour toute demande de visuels, de reportages ou de renseignements complémentaires vous pouvez contacter, Julie MIQUEL, Attachée de presse de la FNPF. 01 48 24 84 75/06 79 88 55 12.

Ce dossier de presse a été réalisé par la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique – 17, rue Bergère. 75009 PARIS.
www.federationpeche.fr.

Il fait référence au catalogue des timbres fiscaux et vignettes fédérales de pêche, édité en 2012 par la Société Française de Philatélie Fiscale. La plupart des cartes recensées aujourd'hui appartiennent à M. Jean-Jacques. Barthélémy, membre de la SFPPF. Sa collection est la plus importante de France.

1 278 837 pêcheurs

La France est le pays de l'Union Européenne comptant le plus grand nombre de pratiquants. *La pêche est le deuxième sport pratiqué dans l'hexagone derrière le football.*

20 millions €

sont consacrés par la FNPF à ses missions d'intérêt général et à la création d'emplois pour la pérennisation des structures associatives.

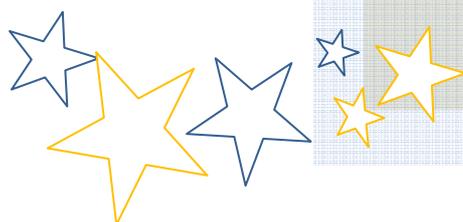
2 milliards €

Il s'agit de l'impact économique direct et indirect de la pêche de loisir en France.

40 000 bénévoles

œuvrent quotidiennement aux missions de service public qui ont été assignées à l'ensemble des associations et fédérations de pêche. Il s'agit d'un des plus importants mouvements associatifs de France.

A leurs côtés, **1 000 salariés** travaillent chaque jour pour les aider.



La pêche en France

En grandes lignes

1 Pour pêcher, je dois avoir une carte de pêche. Avec cette carte j'adhère à une association locale, qui gère la rivière et sa biodiversité. Elle la gère avec l'aide de la fédération départementale de pêche. Obligatoire, prendre une carte de pêche n'en est pas moins un acte éco-citoyen.

2 Je choisis la carte de pêche qui correspond le mieux à mes envies : à l'année avec les cartes « personne majeure », « femme », « mineure » ou « Découverte – de 12 ans », ou une carte saisonnière* avec la carte de pêche à la journée, hebdomadaire, annuelle... c'est simple, à chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche !

**Les cartes de pêche journalière et hebdomadaire disponibles seulement à partir du 1^{er} janvier de chaque année.*

4 Il existe un site Internet ouvert 7jours/7, 24h/24 www.cartedepeche.fr qui me permet de trouver une carte de pêche facilement. J'adhère en ligne à l'association qui me convient le mieux (près de chez moi ou sur mon lieu de vacances).

3 Je vérifie la réglementation en cours : ouverture de la pêche, quotas, tailles légales de capture : pas de panique ! Je consulte le site de la FNPF ou de la fédération départementale de pêche où je souhaite pêcher. Je peux également la contacter en direct ou télécharger le guide de la fédération. Il me permet de tout savoir sur les parcours et la réglementation du département ! Renseignements et coordonnées : www.federationpeche.fr ou www.cartedepeche.fr

5 Je surfe sur le web : page facebook, blog, site internet, les pêcheurs sont de la génération 2.0 ! Alors je n'hésite pas à me plonger sur la toile pour y piocher une mine d'informations. A noter : la plupart des fédérations de pêche ont mis en ligne leur guide et la cartographie de leurs parcours. Et pour plus de « fun », je like la page de la FNPF

www.facebook.com/federationnationalepeche